



Fausse attestation de l'avocat adverse

Par **zarzour**, le **19/12/2010** à **20:46**

Bonjour,rnrnrnmon épouse a quitté le domicile conjugal le 16 juin 2006 , après avoir soustrait mon fils de la crèche sans que je sois informé même pas par la directrice de la crèche.
rnrnaprès six mois de recherche , j'ai appris que mon fils résidait a Sceaux .rnJ'ai pris contact avec la mairie .rn j'ai appris que mon fils a été inscrit avec l'aide d'une attestation de l'avocate de mon ex femme rnrncette attestation est rédigé comme suitrn" je soussigné Maitre X atteste que le pere de l'enfant X a quitté le domicile conjugale et je n'ai été contact-é par aucun avocat pour défendre les interrets de Monsieur rnrnS'appuyant sur cette fausse attestation que la mairie a accepté de scolariser mon fils dans une école a sceauxrnrnBien entendu cette attestation est mensongèrernrn"l'avocate de la partie adverse a t'elle le droit de tenir ses propos calomnieux?rnrnpouvez vous me conseiller rndois je déposé plainte au bâtonnier ou au procureurrnrnmerci de me repondre

Par **corima**, le **19/12/2010** à **20:54**

Bonsoir, il n'est pas dans l'interet d'un avocat de faire une fausse attestation, par contre, c'etait bien dans l'interet de votre femme de faire une fausse declaration à cette avocate pour avoir cette attestation.rnrnJ'imagine que vous voulez parler de juin 2010

Par **Marion2**, le **19/12/2010** à **20:56**

Lorsque votre épouse est partie avec votre fils, avez-vous déposé une plainte ?

Par **zarzour**, le **19/12/2010** à **21:31**

j'ai déposé plainte pour soustraction de mineur mais cette dernière a été classée sans suite
l'attestation signée par l'avocate de mon ex femme m'avait été communiquée par le maire de
sceaux

Par **Marion2**, le **19/12/2010** à **21:42**

[citation]j'ai déposé plainte pour soustraction de mineur [citation]
Qui vous avait conseillé
de déposer ce genre de plainte ???
*[citation]l'attestation signée par l'avocate de mon ex
femme m'avait été communiquée par le maire de Sceaux [citation]*
Je vous
conseille de prendre immédiatement un avocat et de saisir le Juge aux Affaires Familiales.

Par **mimi493**, le **20/12/2010** à **00:42**

16 juin 2006 + 6 mois de recherche = début 2007
et vous attendez presque 4 ans pour vous
réveiller ?
mon épouse a quitté le domicile conjugal le 16 juin 2006 , après avoir
soustrait mon fils de la crèche sans que je sois informé même pas par la directrice de la
crèche.
Je crois que vous n'avez pas compris la notion d'autorité parentale conjointe
et que la femme a les mêmes droits que l'homme. La crèche n'a pas à avertir le père quand la
mère vient chercher l'enfant.
Je relève ce point car ça montre un état d'esprit qui vous sera
préjudiciable.